

# **SOGECAP**

Société Anonyme

50, avenue du Général de Gaulle  
92093 Paris La Défense Cedex

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013

## **SOGECAP**

Société Anonyme

50, avenue du Général de Gaulle  
92093 Paris La Défense Cedex

---

### **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013

---

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société SOGECAP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- les postes techniques propres à l'assurance traduisant les engagements envers les assurés résultent d'estimations ou de calculs actuariels, notamment en ce qui concerne les provisions techniques, comme indiqué dans le paragraphe 2.4.7 de l'annexe aux comptes intitulé « Provisions techniques d'assurance ». Ces estimations reposent sur un ensemble d'hypothèses économiques et de méthodes de projection actuarielles propres aux différents risques couverts. Par ailleurs, elles s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui peut prescrire, selon les cas, l'utilisation de modes de calcul prédéterminés ou d'hypothèses de données à caractère prudentiel.

Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des hypothèses retenues dans les modèles de calculs utilisés au regard de l'expérience du Groupe, de son environnement réglementaire et économique, ainsi que de la cohérence d'ensemble de ces hypothèses.

- Dans le cadre habituel de l'arrêté des comptes, le groupe procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation des titres de participation non consolidés, la recouvrabilité des impôts différés actifs et l'évaluation des écarts d'acquisition, des valeurs de portefeuille et des engagements de retraite comptabilisés. Nous nous sommes assurés de la cohérence des hypothèses retenues et de la documentation des estimations comptables utilisées, conformément aux principes décrits dans les paragraphes 2.4.2, 2.3.2, 2.4.10 et 2.4.6 de l'annexe aux comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 3 juin 2014

Le Commissaire aux Comptes  
DELOITTE & ASSOCIES

Jean-Marc MICKELER

# COMPTES CONSOLIDÉS & ANNEXES

*Bilan, Hors Bilan & Comptes de Résultat*

*Exercice clos au 31 décembre 2013*

**GROUPE**



**BILAN CONSOLIDE - ACTIF**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>ECART D'ACQUISITION</b>	<i>Note 1</i>	<b>83 523</b>	<b>8 606</b>
<b>ACTIFS INCORPORELS</b>	<i>Note 2</i>	<b>75 390</b>	<b>21 645</b>
Portefeuilles de contrats		45 044	761
Autres		30 346	20 884
<b>PLACEMENTS DES ENTREPRISES D'ASSURANCES</b>	<i>Note 3</i>	<b>84 237 760</b>	<b>75 934 063</b>
Terrains et constructions		1 210 895	864 543
Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation		6 490 014	5 349 983
Autres placements		76 536 851	69 719 537
<b>PLACEMENTS REPRESENTANT LES ENGAGEMENTS EN UNITES DE COMPTES</b>	<i>Note 4</i>	<b>16 673 494</b>	<b>15 550 669</b>
<b>TITRES MIS EN EQUIVALENCE</b>		<b>4 287</b>	<b>38 885</b>
<b>PART DES CESSIONNAIRES ET RETROCESSIONNAIRES DANS LES PROVISIONS TECHNIQUES</b>	<i>Note 6</i>	<b>289 780</b>	<b>116 996</b>
<b>CREANCES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE</b>	<i>Note 7</i>	<b>187 138</b>	<b>95 689</b>
<b>CREANCES SUR LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE</b>	<i>Note 8</i>	<b>359 874</b>	<b>251 021</b>
<b>AUTRES CREANCES</b>	<i>Note 9</i>	<b>202 505</b>	<b>75 821</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>	<i>Note 10</i>	<b>3 277</b>	<b>80 023</b>
Immobilisations corporelles		2480	3 346
Autres		797	76 677
<b>COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF</b>	<i>Note 11</i>	<b>1 329 658</b>	<b>1 106 490</b>
Frais d'acquisition reportés		223 507	62 160
Autres		1 106 151	1 044 330
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>103 446 686</b>	<b>93 279 908</b>

**BILAN CONSOLIDE - PASSIF**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>CAPITAUX PROPRES DU GROUPE</b>	<i>Note 12</i>	<b>2 521 204</b>	<b>2 214 968</b>
Capital social ou fonds équivalents		1 168 305	1 168 305
Primes		-	-
Réserves consolidées		1 003 625	908 631
Résultat net		359 047	140 047
Autres		(9 773)	(2 015)
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>113 593</b>	<b>115 258</b>
<b>PASSIFS SUBORDONNES</b>	<i>Note 13</i>	<b>1 529 970</b>	<b>1 504 559</b>
<b>PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES</b>	<i>Note 14</i>	<b>72 056 779</b>	<b>67 145 912</b>
Provisions techniques vie		71 129 315	66 887 272
Provisions techniques non vie		927 464	258 640
<b>PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS EN UNITES DE COMPTE</b>	<i>Note 14</i>	<b>16 711 602</b>	<b>15 534 252</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<i>Note 15</i>	<b>144 668</b>	<b>137 770</b>
<b>DETTES NEES DES OPERATIONS D'ASSURANCE OU DE REASSURANCE</b>	<i>Note 7</i>	<b>180 291</b>	<b>115 358</b>
<b>DETTES ENVERS LES ENTREPRISES DU SECTEUR BANCAIRE</b>	<i>Note 8</i>	<b>9 144 793</b>	<b>5 463 711</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<i>Note 9</i>	<b>1 033 923</b>	<b>985 467</b>
<b>COMPTE DE REGULARISATION - PASSIF</b>	<i>Note 11</i>	<b>9 863</b>	<b>62 653</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>103 446 686</b>	<b>93 279 908</b>

**COMPTE DE RESULTAT**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Primes émises		10 610 615	9 092 210
Variation des primes non acquises		(59 619)	(29 828)
<b>Primes acquises</b>	<i>Note 17</i>	<b>10 550 996</b>	<b>9 062 382</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités		240 728	1 693
Autres produits d'exploitation		(61 163)	98 608
Produits financiers nets de charges	<i>Note 18</i>	4 603 324	4 303 706
<b>Total des produits d'exploitations courants</b>		<b>15 333 885</b>	<b>13 466 389</b>
Charges des prestations d'assurance	<i>Note 19</i>	(13 643 414)	(12 477 157)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	<i>Note 20</i>	(55 817)	(12 857)
Charges des autres activités		(46 447)	(588)
Charges de gestion	<i>Note 21</i>	(989 993)	(746 126)
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>		<b>(14 735 671)</b>	<b>(13 236 728)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>		<b>598 214</b>	<b>229 661</b>
Autres produits nets		41	-
Résultat exceptionnel	<i>Note 22</i>	1 665	1 408
Impôts sur les résultats	<i>Note 16</i>	(207 756)	(74 457)
Participation des salariés		(4 139)	(287)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>		<b>388 025</b>	<b>156 325</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	<i>Note 5</i>	1 465	3 197
Dotation aux amortissements portefeuille	<i>Note 2</i>	(5 744)	(1 087)
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	<i>Note 1</i>	(3 013)	(1 012)
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>		<b>380 733</b>	<b>157 423</b>
Intérêts minoritaires		(21 686)	(17 376)
<b>Résultat net (part du groupe)</b>		<b>359 047</b>	<b>140 047</b>
Résultat par action (en euro)		10,4	4,08
Résultat dilué par action (en euro)		10,4	4,08

**TABLEAU CONSOLIDE DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES**

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Notes</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
<b>Engagements reçus</b>	<i>Note 23</i>	<b>7 324 725</b>	<b>7 856 136</b>
<b>Engagements donnés</b>	<i>Note 23</i>	<b>2 340 630</b>	<b>2 106 487</b>
<b>Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires</b>		<b>116 939</b>	<b>68 673</b>

# **ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

**Exercice clos au 31 décembre 2013**

**GROUPE**



## SOMMAIRE

<b>1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture.....</b>	<b>9</b>
<b>1.1. Variation du périmètre de consolidation.....</b>	<b>9</b>
<b>1.2. Autres événements.....</b>	<b>12</b>
1.2.1. Détail des expositions .....	12
1.2.2. Expositions résiduelles des titres d'Etats ayant fait l'objet d'un plan de soutien Appréciation des risques 12	12
<b>1.3. Événements postérieurs à la clôture .....</b>	<b>12</b>
<b>2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalité de consolidation.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1. Référentiel comptable .....</b>	<b>13</b>
<b>2.2. Présentation des méthodes et règles comptables .....</b>	<b>13</b>
<b>2.3. Règles et modalités de consolidation.....</b>	<b>13</b>
2.3.1. Méthode de consolidation .....	13
2.3.2. Écart d'acquisition .....	13
2.3.3. Méthodes de conversion des comptes en devises.....	14
2.3.4. Homogénéisation des comptes.....	14
2.3.5. Dates de clôture.....	14
2.3.6. Opérations internes entre les entités du groupe SOGECAP.....	14
2.3.7. Méthode préférentielle .....	15
<b>2.4. Méthode et règles comptables utilisées.....</b>	<b>15</b>
2.4.1. Actifs incorporels.....	15
2.4.2. Placements des entreprises d'assurance .....	15
2.4.3. Placements représentatifs des engagements en unités de compte .....	18
2.4.4. Instruments financiers à terme .....	18
2.4.5. Actifs corporels.....	18
2.4.6. Provisions pour risques et charges .....	18
2.4.7. Provisions techniques d'assurance .....	19
2.4.7.1. Assurance vie .....	19
2.4.7.2. Assurance non vie .....	21
2.4.7.3. Toutes assurances .....	21
2.4.8. Opérations de réassurance.....	22
2.4.9. Frais généraux.....	22
2.4.10. Impôt différé.....	23
2.4.11. Règles d'allocations des produits financiers nets.....	23
2.4.12. Résultat par action.....	24
<b>2.5. Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre     d'un « patrimoine d'affectation » .....</b>	<b>24</b>
<b>3. Informations relatives au périmètre de consolidation .....</b>	<b>25</b>
<b>3.1. Périmètre de consolidation .....</b>	<b>25</b>
<b>3.2. Règles retenues pour la détermination du périmètre de consolidation .....</b>	<b>26</b>
<b>4. Notes sur les principaux postes des états financiers .....</b>	<b>27</b>
<i>Note 1 - Écart d'acquisition .....</i>	<i>27</i>
<i>Note 2 - Actifs incorporels.....</i>	<i>28</i>
<i>Note 3 - Placements des entreprises d'assurance.....</i>	<i>29</i>
<i>Note 4 - Placements représentant les engagements en unités de compte.....</i>	<i>31</i>

<i>Note 5 - Titres mis en équivalence.....</i>	<i>31</i>
<i>Note 6 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques ...</i>	<i>32</i>
<i>Note 7 - Créances et dettes nées d'opération d'assurance ou de réassurance.....</i>	<i>33</i>
<i>Note 8 - Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire.....</i>	<i>34</i>
<i>Note 9 - Créances &amp; autres dettes.....</i>	<i>35</i>
<i>Note 10 - Autres actifs.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 11 - Compte de régularisation actif et passif.....</i>	<i>36</i>
<i>Note 12 - Analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe) .....</i>	<i>37</i>
<i>Note 13 - Passifs subordonnés.....</i>	<i>38</i>
<i>Note 14 - Provisions techniques d'assurances.....</i>	<i>40</i>
<i>Note 15 - Provisions pour risques et charges.....</i>	<i>40</i>
<i>Note 16 - Preuve d'impôt.....</i>	<i>41</i>
<i>Note 17 - Analyse sectorielle des primes.....</i>	<i>42</i>
<i>Note 18 - Produits financiers nets de charges.....</i>	<i>43</i>
<i>Note 19 - Charges de prestations d'assurances.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 20 - Charges ou produits nets des cessions en réassurance.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 21 - Charges de gestion.....</i>	<i>44</i>
<i>Note 22 - Résultat exceptionnel .....</i>	<i>45</i>
<i>Note 23 - Engagements reçus et donnés.....</i>	<i>45</i>
<i>Note 24 - Autres informations.....</i>	<i>46</i>
<i>Note 25 - Compte de résultat par activité.....</i>	<i>47</i>
<i>Note 26 - Tableau des filiales et participations.....</i>	<i>49</i>

## **1. Faits marquants de l'exercice et événements postérieurs à la clôture**

---

### **1.1. Variation du périmètre de consolidation**

En date du 30 juin 2013, SOGECAP a racheté les parts de SOGESSUR détenue par le Groupe Société Générale. Le pourcentage de contrôle est ainsi passé de 15,84% à 100% en 2013. SOGESSUR a été intégrée globalement dans les comptes consolidés du groupe SOGECAP.

Cette opération a donné lieu à :

- la constatation d'un Goodwill de 77 930K€ amorti linéairement sur 20 ans. Ce Goodwill est comptabilisé dans les comptes consolidés de SOGECAP
- la valorisation du portefeuille de contrats d'assurance comptabilisation portefeuille de contrat pour 50 049K€, amorti linéairement sur 5 ans. Le portefeuille est comptabilisé en valeur nette à l'actif des comptes contributifs de SOGESSUR (soit 45 045K€)

**BILAN CONTRIBUTIF - ACTIF**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012
	IG à 100%	MEE à 15,84%	IG à 100%
Ecart d'acquisition	75 982	-	-
Actifs incorporels	51 381	-	5 181
Placements des entreprises d'assurances	221 790	(21 514)	425 125
Titres mis en équivalence	-	15 823	-
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	121 689	-	108 719
Créances nées d'opérations d'assurance et de réassurance	93 907	-	153 289
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	30 600	-	1 582
Autres créances	(38 931)	-	3 010
Autres actifs	710	-	945
Comptes de régularisation - actif	95 073	-	86 847
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>652 201</b>	<b>(5 691)</b>	<b>784 698</b>

**BILAN CONTRIBUTIF - PASSIF**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012
	IG à 100%	MEE à 15,84%	IG à 100%
Capitaux propres - Part du groupe	1 567	(5 691)	78 381
Passifs subordonnés	25 411	-	25 411
Provisions techniques brutes	573 385	-	533 708
Provisions pour risques et charges	4 422	-	4 514
Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance	35 457	-	102 957
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	-	-	2 787
Autres dettes	11 939	-	36 919
Compte de régularisation - passif	20	-	21
<b>TOTAL Passif</b>	<b>652 201</b>	<b>(5 691)</b>	<b>784 698</b>

**COMPTE DE RESULTAT CONTRIBUTIF**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012	31 décembre 2012
	IG à 100%	MEE à 15,84%	IG à 100%
Primes	408 309	-	398 361
Variation des primes non acquises	(1 277)	-	(45 223)
<b>Primes acquises</b>	<b>407 032</b>	-	<b>353 138</b>
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	4	-	125
Autres produits d'exploitation	8 461	-	7 575
Produits financiers nets de charges	10 819	-	11 152
<b>Total des produits d'exploitations courants</b>	<b>426 316</b>	-	<b>371 990</b>
Charges des prestations d'assurance	(196 242)	-	(170 744)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	(37 273)	-	(19 857)
Charges des autres activités	-	-	-
Charges de gestion	(167 190)	-	(158 983)
<b>Total des charges d'exploitation courantes</b>	<b>(400 705)</b>	-	<b>(349 584)</b>
<b>RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>25 611</b>	-	<b>22 406</b>
Autres produits nets	(1 161)	-	(690)
Résultat exceptionnel	(183)	-	81
Impôts sur les résultats	(10 819)	-	(6 929)
Participation des salariés	(2 277)	-	(2 081)
<b>RESULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGREES</b>	<b>11 171</b>	-	<b>12 787</b>
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	2 025	-
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>	<b>4 218</b>	<b>2 025</b>	<b>12 787</b>

## 1.2. *Autres événements*

### 1.2.1. *Détail des expositions*

Au 31 décembre 2013, l'exposition de SOGECAP aux pays ayant fait l'objet d'un plan de soutien de l'Union Européenne (UE) et du Fonds Monétaire International est la suivante :

En M€	Valeur Nominal	Valeur Nette Comptable (1)	Valeur de Marché
ESPAGNE	1 236	1 275	1 323
IRLANDE	371	363	403
PORTUGAL	26	24	25
<b>Total</b>	<b>1 633</b>	<b>1 662</b>	<b>1 751</b>

(1) Valeur Nette Comptable avant dépréciation

### 1.2.2. *Expositions résiduelles des titres d'Etats ayant fait l'objet d'un plan de soutien* **Appréciation des risques**

L'exposition nette des titres principalement détenus en représentation des engagements des contrats d'assurance, correspond à l'exposition résiduelle après application des règles contractuelles de participation aux bénéfices des assurés et d'impôts, dans le cas d'un défaut total de l'émetteur souverain.

En M€	Valeur Nette Comptable (1)	Exposition nette
ESPAGNE	1 275	55
IRLANDE	363	16
PORTUGAL	24	1
<b>Total</b>	<b>1 662</b>	<b>72</b>

(1) Valeur Nette Comptable avant dépréciation

## 1.3. *Événements postérieurs à la clôture*

Nous n'avons connaissance d'aucun évènement significatif postérieur à la clôture.

Pour autant, dans le cadre de l'accord définitif signé le 17 décembre 2013 par le Groupe Société Générale avec Qatar National Bank Group (QNB Group) concernant la vente de ses activités en Égypte, il est prévu la cession de la participation de 75% de SOGECAP au capital de NSGB Life. Cette opération devrait être finalisée au cours de l'exercice 2014.

Par ailleurs, après avoir étudié les options permettant la cession de notre filiale « Societe Generale Penzije », il a été décidé en 2013 de liquider la société courant 2014. L'estimation de la valeur de liquidation fait ressortir une moins-value potentielle d'environ 650 K€. Selon la procédure de liquidation entamée début 2014, ce résultat devrait impacter les comptes de l'exercice.

## **2. Référentiel comptable, méthodes et règles comptables, modalité de consolidation**

### **2.1. Référentiel comptable**

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis conformément aux règles de consolidation et de présentation énoncées par le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) pour les entreprises régies par le code des assurances.

### **2.2. Présentation des méthodes et règles comptables**

Les règles et méthodes utilisées à la clôture du présent exercice sont identiques à celles adoptées pour l'établissement des comptes de l'exercice précédent.

### **2.3. Règles et modalités de consolidation**

#### **2.3.1. Méthode de consolidation**

Le périmètre de consolidation correspond à l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint, contrôle notable, consolidées selon la méthode de consolidation qui leur est applicable.

Les sociétés dans lesquelles SOGECAP exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

Les sociétés exploitées en commun par un nombre limité de partenaires avec lesquels SOGECAP exerce un contrôle conjoint, en vertu d'un accord entre actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les titres des sociétés dans lesquelles SOGECAP exerce directement ou indirectement une influence notable sont mis en équivalence. Cette influence est présumée lorsque le Groupe détient entre 20% et 50% des droits de vote.

Lors d'une acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale acquise sont évalués à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Les intérêts minoritaires sont évalués pour leur part dans les justes valeurs des actifs et passifs comptabilisés.

#### **2.3.2. Écart d'acquisition**

L'écart d'acquisition correspond à l'écart constaté, à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation de l'ensemble des éléments identifiables (actif et passif) acquis. L'évaluation se fait dans la devise de l'entreprise acquise.

A l'occasion de la première consolidation, les actifs et passifs identifiables des sociétés acquises sont évalués à leur valeur d'utilité à la date d'acquisition. Ces évaluations sont retenues comme valeur d'entrée dans les comptes consolidés. Les affectations sont définitives à la clôture de l'exercice suivant la date de première consolidation.

Les écarts d'acquisition non affectés sont amortis linéairement selon un plan reflétant les hypothèses opérationnelles retenues.

L'écart d'acquisition, représentant la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif net réévalué acquis, est inscrit au bilan et amorti linéairement sur une durée de 20 ans. En cas d'évolution défavorable des hypothèses opérationnelles retenues, le plan d'amortissement peut être revu ou un amortissement exceptionnel peut être constaté.

### **2.3.3. Méthodes de conversion des comptes en devises**

Les comptes consolidés du groupe SOGECAP sont établis en euros.

La conversion des comptes d'une filiale étrangère dont la monnaie est différente de l'euro s'effectue à travers la méthode de taux de clôture (application des taux de change au 31 décembre).

Selon cette méthode, tous les éléments d'actif ou de passif (tant monétaires que non monétaires) de même que les droits et engagements sont convertis au cours de clôture.

Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de l'exercice.

Les écarts de conversion, constatés tant sur les éléments du bilan que sur les éléments du compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres sous la rubrique « écarts de conversion » pour la part revenant à l'entreprise et au poste « intérêts minoritaires » pour la part des tiers.

### **2.3.4. Homogénéisation des comptes**

Les comptes consolidés sont réalisés sur la base des comptes sociaux établis selon les dispositions réglementaires en vigueur dans les pays d'activité des sociétés, corrigés des principaux retraitements d'homogénéisation imposés par les normes de présentation des comptes consolidés des entreprises d'assurance en France.

### **2.3.5. Dates de clôture**

La majorité des sociétés consolidées par SOGECAP clôturent leurs comptes au 31 décembre de chaque année. Lorsque ce n'est pas le cas, une situation intermédiaire (du 1 janvier au 31 décembre) établie à cette date est retenue.

Ainsi, NSGB LIFE INSURANCE COMPANY pour laquelle la date de clôture des comptes sociaux est le 30 juin, prépare une situation intermédiaire alignée sur l'exercice de consolidation.

### **2.3.6. Opérations internes entre les entités du groupe SOGECAP**

Toutes les opérations internes significatives au Groupe sont éliminées.

Lorsque ces opérations affectent le résultat consolidé, l'élimination des profits et des pertes ainsi que des plus-values et moins-values est pratiquée à 100 %, puis répartie entre les intérêts de l'entreprise consolidante et les intérêts minoritaires dans l'entreprise ayant réalisé le résultat. En cas d'élimination de pertes, le Groupe s'assure que la valeur de l'élément d'actif cédé n'est pas modifiée de façon durable au sens des principes comptables généraux

applicables en France aux entreprises d'assurance. L'élimination des incidences des opérations internes portant sur des actifs a notamment pour conséquence de les ramener à leur valeur d'entrée dans le bilan consolidé (coût historique consolidé).

Ainsi doivent être éliminées les opérations internes portant principalement sur :

- Les acceptations, les cessions et rétrocessions en réassurance,
- Les opérations affectant le tableau des engagements reçus et donnés,
- Les opérations de gestion internes.

#### Cas particulier : Dividendes intragroupes

Les dividendes intragroupes sont également éliminés, y compris les dividendes qui portent sur des résultats antérieurs à la première consolidation. Les droits exigibles des bénéficiaires de contrats, attachés à ces dividendes, sont conservés dans les charges de l'exercice.

### **2.3.7. Méthode préférentielle**

Le Groupe SOGECAP a choisi de ne pas appliquer la méthode préférentielle consistant à calculer les provisions mathématiques d'assurance vie sur la base des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

## **2.4. Méthode et règles comptables utilisées**

### **2.4.1. Actifs incorporels**

Les immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

#### Portefeuilles de contrats

Les portefeuilles de contrats sont évalués à la valeur actuelle des profits futurs qu'ils généreront et leur amortissement est réalisé de manière linéaire sur la durée moyenne de détention des contrats.

#### Autres actifs incorporels

Les autres immobilisations incorporelles, qualifiées d'immobilisations incorporelles à durée de vie définie (logiciels, licences et listes clients) sont amorties selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilité.

Les autres actifs incorporels comprennent :

- Des fonds de commerce : ils sont inscrits à leur valeur d'acquisition et amortis conformément aux hypothèses retenues pour leur valorisation
- Des logiciels : ils sont inscrits pour leur valeur d'acquisition et sont amortis sur 4 ans en mode linéaire

### **2.4.2. Placements des entreprises d'assurance**

Les placements comprennent l'immobilier de placement et les instruments financiers avec notamment les actions, les obligations et les prêts.

L'évaluation des placements détenus par les sociétés d'assurance ainsi que leur dépréciation éventuelle, sont établies conformément au code des assurances.

#### Placements immobiliers

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition, frais d'achat et d'impôts inclus augmentée des travaux de construction et d'amélioration.

Les immeubles sont amortis par composant. Chaque composant est amorti sur sa durée d'utilité :

○ Gros œuvre	45 ans
○ Façade et toiture	35 ans
○ Ascenseur	25 ans
○ Electricité	25 ans
○ Groupe électrogène	30 ans
○ Climatisation	20 ans
○ Câblage technique	15 ans
○ Autres installation technique	15 ans
○ Agencement	10 ans

Les immeubles font l'objet d'une provision lorsqu'il y a lieu de constater une dépréciation à caractère durable. La dépréciation d'un immeuble est présumée durable si :

- Sa valeur de marché de l'immeuble est inférieure à sa valeur net comptable de plus de 20% à la date de clôture;
- Et cela sur une période de six mois consécutifs.

Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées figurent pour leur prix d'achat, diminué le cas échéant par une provision pour dépréciation.

La valeur de réalisation des immeubles et des parts et actions des sociétés immobilières non cotées est déterminée sur la base d'expertise quinquennale effectuée par un expert accepté par les Autorité de Contrôle Prudentiel en France. Entre deux expertises, la valeur des immeubles fait l'objet d'une estimation annuelle, également certifiée par un expert indépendant accepté par l'ACPR.

#### Placements dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Sont considérées comme entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement. Les participations comprennent les parts dans le capital d'autres entreprises destinées à contribuer à l'activité de l'entreprise par la création d'un lien durable.

Les parts dans des entreprises liées et les participations sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui revêt un caractère durable, les parts dans des entreprises liées et les participations font l'objet de corrections de valeurs afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeurs ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Ces placements sont évalués à leur coût d'acquisition.

Autres placements

Ce poste comprend deux types de placements :

- *Valeurs mobilières à revenu fixe (obligations et autres titres assimilés)*

Les titres relevant de l'article R 332-19 sont inscrits à leur valeur d'acquisition hors coupons courus. La différence entre la valeur de remboursement et le prix d'acquisition est répartie de manière actuarielle en charge (surcote) ou en produit (décote) sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation des valeurs mobilières à revenu fixe correspond à la valeur cotée du dernier jour de cotation de l'exercice.

Les moins-values latentes éventuelles [résultant de la différence entre la valeur comptable et de la valeur de réalisation] font l'objet d'une dépréciation s'il convient de considérer que le débiteur n'est pas en mesure de faire face à ses engagements.

Lors de la cession des titres, les plus et moins values de cession sont déterminées suivant la méthode PEPS (Premier Entré, Premier Sorti). Elles sont comptabilisées au compte de résultat à la date de leur réalisation.

- *Valeurs mobilières à revenu variable (actions et autres titres assimilés)*

Les actions et parts de sociétés, relevant de l'article R332-20, sont inscrites à leur prix d'achat ou leur prix de revient.

Une provision pour dépréciation ligne à ligne ne peut être constituée que lorsqu'il y a lieu de considérer que la dépréciation a un caractère durable.

Conformément à l'avis n°2002-F du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité, la dépréciation d'un titre est présumée durable si :

- Sa valeur de marché est inférieure à sa valeur comptable de plus de 20% ;
- Et cela sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté.

Ce seuil est fixé à 30% en cas de forte volatilité des marchés financiers. Le montant de la provision à constituer serait égal à la différence, si elle est négative, entre la valeur recouvrable estimée de ce titre et sa valeur d'acquisition. La valeur de référence ou valeur recouvrable est déterminé sur la base d'une approche multicritères qui est en fonction de la nature des actifs et de la stratégie de détention tels que l'actualisation des flux futurs et l'actif net réévalué.

Ces critères de dépréciation durable ne sont pas appliqués dès lors que les titres sont destinés à être cédés. La provision est alors déterminée par référence au cours de bourse.

Pour les titres de participation, une approche selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés est retenue pour déterminer la valeur de recouvrement.

### **2.4.3. Placements représentatifs des engagements en unités de compte**

Les placements représentatifs des contrats libellés en unité de comptes font l'objet d'une réévaluation à leur valeur de réalisation au jour de l'inventaire conformément à l'article R332-5 du code des assurances.

Les écarts de réévaluation sont présentés sur une ligne spécifique du compte de résultat en Ajustement ACAV (produits/ charges). Ces écarts sont compensés par la variation symétrique des provisions mathématiques.

### **2.4.4. Instruments financiers à terme**

Le groupe SOGECAP utilise des instruments financiers pour gérer et minimiser le risque de change ou d'intérêt dans le cadre de ses activités internationales ou des emprunts qui sont constatés au sein du groupe.

Les primes d'acquisition des « Swaptions » sont décomposées en :

- Valeurs temps : amorties sur la durée de l'option en mode linéaire,
- Valeurs intrinsèques : comptabilisées en charge dès l'acquisition.

Les primes d'acquisition des « caps » sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie des caps.

### **2.4.5. Actifs corporels**

Les immobilisations corporelles figurent pour leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire sur leur durée estimée d'utilisation.

Le groupe SOGECAP dispose dans ces comptes des immobilisations suivantes :

- Matériel de transport : amortis sur 5 ans
- Matériel : amortis sur 4 ans
- Mobilier : amortis sur 10 ans

### **2.4.6. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06 relatif aux passifs applicables à compter du 1er janvier 2002. Ces provisions sont destinées à faire face à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables.

### Les engagements de retraites

Les droits acquis par le personnel en activité en France au titre des indemnités de départ à la retraite ainsi que les engagements vis-à-vis du personnel ayant fait valoir ses droits à la retraite sont provisionnés pour leur valeur actuelle.

Pour les entités du périmètre de consolidation SOGECAP, la méthode actuarielle des unités de crédits projetées a été utilisée afin de déterminer la valeur actualisée des engagements de retraite au titre des services passés et le coût des services rendus au cours de l'exercice. Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'inflation : 1,90%
- Taux d'actualisation : 3,40%
- Taux de croissance des salaires : 2,17%

Ces engagements de retraite sont essentiellement couverts à travers un contrat d'indemnité de carrière qui a été externalisé.

## **2.4.7. Provisions techniques d'assurance**

Les provisions techniques sont présentées brutes de réassurance au passif. La part des réassureurs dans les provisions est inscrite à l'actif.

### **2.4.7.1. Assurance vie**

#### Frais d'acquisitions reportés

Le règlement n°2000-5 du 7 décembre 2000 du Comité de la Réglementation Comptable prévoit que les frais d'acquisition des contrats d'assurance vie sont à reporter dans la limite des marges nettes futures des contrats considérés. Dans le cas particulier de SOGECAP, les frais d'acquisition des contrats sont intégralement couverts par des chargements d'acquisition prélevés sur les versements des assurés. Le report des frais d'acquisition serait donc compensé par un report des chargements d'acquisition. En raison de l'impact peu significatif attendu de ces travaux sur le compte de résultat, SOGECAP ne reporte ni ses frais d'acquisition, ni ses chargements d'acquisition. Toutefois pour les contrats collectifs en cas de décès les commissions font l'objet de report au prorata des durées résiduelles.

Cependant, dans certaines filiales du Groupe, les commissions d'acquisition versées aux apporteurs d'affaires sont financées par des chargements prélevés sur la durée de vie du contrat. Dans ce cas, ces filiales pratiquent le report des frais d'acquisition, et un traitement identique est généralement retenu dans les comptes consolidés. C'est le cas notamment pour les sociétés SOGELIFE, LA MAROCAINE VIE et ORADEA VIE.

### Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie comprennent les provisions mathématiques, la provision globale de gestion, les provisions pour primes non acquises et la provision pour garantie plancher.

- **Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance vie**

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou le terme du contrat).

- **Provisions mathématiques**

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et par les assurés.

En France, les provisions des rentes viagères sont intégralement provisionnées sur la base des tables de générations prospectives. Pour les autres sociétés les provisions sont calculées en utilisant les tables en vigueur dans les pays concernés.

- **Provision Globale de Gestion (PGG)**

La provision globale de gestion, prévue par l'article A 331-1-1 du Code des Assurances modifié par l'arrêté du 29 décembre 1998, est dotée pour tenir compte des charges de gestion futures des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou des prélèvements sur les produits financiers.

- **Provision pour Garantie Plancher**

La provision pour garantie plancher correspond à l'évaluation du risque porté par le groupe SOGECAP de devoir verser un capital excédant la provision mathématique en cas de décès ou en cas de rachat dans le cadre fiscal du PEP.

La provision retenue correspond au maximum du calcul résultant de la méthode s'appuyant sur les principes de valorisation des « Puts » ou de la méthode déterministe.

### Provisions techniques des contrats en unités de compte

Les provisions techniques des contrats en unités de comptes comprennent les provisions mathématiques et les provisions pour participation aux bénéfices relatives à ces contrats. Les provisions mathématiques de ces contrats sont réévaluées en fin d'exercice en fonction de la valeur de réalisation des unités de compte.

### Provisions pour participations aux bénéfices

La provision pour participations aux bénéfices se compose d'une provision pour participations aux bénéfices exigibles et éventuellement d'une provision pour participations aux bénéfices différées.

La provision pour participations aux bénéfices exigibles comprend les montants identifiables, issus d'obligations réglementaires, destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes, dans la mesure où ces montants n'ont pas été crédités au compte de l'assuré ou inclus dans le poste provisions d'assurance vie.

La provision pour participations aux bénéfices différées comprend la provision pour participations aux bénéfices inconditionnelles qui est enregistrée quand une différence est constatée entre les bases de calcul des droits futurs dans les comptes individuels et dans les comptes consolidés, ainsi que la provision pour participations aux bénéfices conditionnelles dont l'enregistrement de la différence de droits constatés entre les comptes individuels et les comptes consolidés dépend d'une décision de gestion ou de la réalisation d'un événement.

#### **2.4.7.2. Assurance non vie**

##### Provisions pour primes non acquises des contrats d'assurance non-vie

Les provisions pour primes non acquises sont destinées à constater, pour chaque contrat, la part de prime émise se rapportant à la période comprise entre le 31 décembre et la prochaine échéance (ou le terme du contrat). Elle est présentée brute de frais d'acquisition différés, ces derniers figurant à l'actif.

Pour les contrats d'assurance non vie, les provisions pour primes non acquises sont isolées au bilan sous une rubrique spécifique.

##### Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer correspondent aux sinistres non encore réglés à la date de clôture de l'exercice. Elles sont évaluées dossier par dossier pour les sinistres déclarés et sont majorées d'une provision pour sinistres survenus et non déclarés déterminée statistiquement.

#### **2.4.7.3. Toutes assurances**

##### Réserve de capitalisation

En application du règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable et en particulier des principes relatifs à la détermination des provisions pour participations aux bénéfices différées conditionnelles, la réserve de capitalisation constituée par les assureurs dans leurs comptes sociaux est analysée afin de déterminer la part devant être portée en capitaux propres et la part devant être portée dans les passifs d'assurance en provisions pour participation aux bénéfices différée (PPBD). Il est en effet considéré que la réserve de capitalisation doit être portée en PPBD dès lors qu'elle a vocation à être reprise pour compenser des moins-values futures sur titres à taux fixes.

Le Groupe considère que l'intégralité du montant de la réserve de capitalisation pourra être reprise et doit donc être classée en Provision pour Participation aux Bénéfices Différée.

### Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

La provision pour risque d'exigibilité est destinée à faire face à des insuffisances de liquidité des placements. Elle est constituée lorsque la valeur globale inscrite au bilan des placements visés à l'article R. 332-20 du code des assurances (principalement actions, titres de placement collectif en valeurs mobilière et immeubles) est supérieure à la valeur de réalisation globale de ces mêmes placements. La provision est égale à la différence constatée entre ces deux évaluations.

Conformément à l'avis du CNC n° 2004-10 du 23 novembre 2004 relatif au traitement comptable de la provision pour risque d'exigibilité dans les comptes consolidés des entreprises d'assurance, le groupe SOGECAP considère que la provision pour risque d'exigibilité est sans objet dans les comptes consolidés.

#### **2.4.8. Opérations de réassurance**

##### Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées traité par traité, sans décalage d'exercice, sur la base d'une appréciation des affaires acceptées.

##### Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités. La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée selon les mêmes méthodes que les provisions techniques brutes, sans pouvoir excéder le montant mis à la charge des réassureurs par l'application des traités.

#### **2.4.9. Frais généraux**

Les frais de gestion et les commissions liées à l'activité d'assurance sont classés par destination selon les méthodes suivantes :

- Sans application de clés de répartition : les charges directement affectables sont individuellement enregistrées par destination,
- Avec application de clés de répartition : les charges ayant plusieurs destinations et celles qui ne sont pas directement affectables, sont enregistrées par destination en appliquant des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs, objectifs, appropriés et contrôlables. Les principales clés sont les suivantes :
  - *Pour les nouvelles acquisitions* : montant et nombre des primes sur affaires nouvelles,
  - *Les frais d'administration* : encours moyens en nombre,
  - *Pour les frais sur prestations* : nombre des sorties (sinistres, rachats, termes et rentes),
  - *Pour les frais de gestion de placements* : chiffre d'affaires et provisions mathématiques.

#### **2.4.10. Impôt différé**

Les impôts sur les résultats regroupent tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Lorsqu'un impôt est dû ou à recevoir et que son règlement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, il est qualifié d'exigible, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices. Il figure selon le cas au passif ou à l'actif du bilan.

Les opérations réalisées par le Groupe peuvent avoir des conséquences fiscales positives ou négatives autres que celles prises en considération pour le calcul de l'impôt exigible. Il en résulte des actifs ou passifs d'impôt qui sont qualifiés de différés.

Il en est ainsi en particulier lorsqu'en conséquence d'opérations déjà réalisées, qu'elles soient comptabilisées dans les comptes individuels ou dans les seuls comptes consolidés, des différences sont appelées à se manifester à l'avenir, entre le résultat fiscal et le résultat comptable de l'entreprise ou entre la valeur fiscale et la valeur comptable d'un actif ou d'un passif, par exemple lorsque des opérations réalisées au cours d'un exercice ne sont imposables qu'au titre de l'exercice suivant. De telles différences sont qualifiées de temporaires.

Tous les passifs d'impôt différé évoqués au paragraphe précédent doivent être pris en compte. Les taux d'impôts retenus pour calculer les impôts différés à la clôture sont ceux résultant des textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lorsque la différence future se réalisera. Les effets de modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Les impôts différés actif et passif sont compensés entité fiscale par entité fiscale consolidée.

Les impôts différés actifs nets des passifs ne sont pas constatés dès lors que le Groupe n'a pas l'assurance raisonnable de les récupérer. Les actifs d'impôts différés ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs.

Pour l'exercice 2013 et au-delà, les taux d'imposition retenus pour calculer les stocks d'impôts différés de l'entité fiscale française s'élèvent à 34,43%

#### **2.4.11. Règles d'allocations des produits financiers nets**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé dans les comptes de résultat sectoriels de l'activité vie et non vie, et dans chacun d'eux en part des comptes techniques et non techniques.

Le groupe SOGECAP dispose d'un portefeuille spécifique des actifs en représentation des fonds propres des sociétés. Les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés en totalité à la part du compte non technique de l'activité d'assurance vie.

Dès lors qu'il existe également des portefeuilles spécifiques d'actifs propres aux activités d'assurance vie et non vie, les revenus nets de ces portefeuilles sont affectés aux parts du compte technique des activités d'assurance vie et non vie. Dans le cas contraire la répartition des produits financiers entre l'activité vie et non vie est effectuée en fonction des provisions techniques moyennes.

## **2.4.12. Résultat par action**

Le résultat par action correspond au résultat net de l'exercice (part du groupe) divisé par le nombre d'actions en circulation à la date de clôture.

Le résultat par action dilué est calculé sur la même base de calcul que le résultat par action ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles à émettre en vertu des plans d'options sur actions existants.

Le nombre d'actions pris en compte dans le calcul du résultat par action par le groupe est celui déterminé à l'inventaire.

## **2.5. Particularité de la comptabilisation des opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation »**

Afin de tenir compte des spécificités réglementaires relatives aux opérations d'assurance réalisées dans le cadre d'un « patrimoine d'affectation », et conformément aux règles fixées par le règlement 2004-11 du 23 novembre 2004 du Comité de la Réglementation Comptable, SOGECAP et ORADEA VIE ont appliqué les principes suivants pour les contrats PERP (Plan d'Epargne Retraite Populaire) et PERE (Plan d'Epargne Retraite Entreprise) :

- les actifs représentatifs de ces contrats sont comptabilisés séparément dans le cadre d'un canton spécifique,
- les règles de PEPS sont appliquées sur ce canton indépendamment des autres actifs de la compagnie,
- la réserve de capitalisation est calculée au niveau du canton PERP/PERE. Elle est, le cas échéant, comptabilisée dans les provisions techniques. Pour les comptes consolidés les retraitements des mouvements de l'exercice donnent lieu à la constatation d'une participation aux bénéfices inconditionnels,
- les calculs de provisions (provision pour risque d'exigibilité et provision pour aléas financiers) sont effectués séparément pour le PERP/PERE,
- les écritures de flux techniques relatives aux PERP/PERE sont clairement identifiées dans la comptabilité de la compagnie.

### 3. Informations relatives au périmètre de consolidation

#### 3.1. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend 18 sociétés au 31 décembre 2013 :

- 17 sociétés intégrées globalement ;
- 1 société mise en équivalence.

SOCIETES	Pays	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
		% de contrôle	% d'intérêt	Méthode <sup>1</sup>	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode <sup>1</sup>
<b>SOGECAP</b>	<b>France</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>IG</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>	<b>IG</b>
Sogelife	1997 Luxembourg	60,14%	60,14%	IG	60,14%	60,14%	IG
La Marocaine Vie	2001 Maroc	74,17%	74,17%	IG	74,17%	74,17%	IG
Komerčni Pojistovna	2005 République Tchèque	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Oradéa-Vie	2001 France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
NSGB Life Insurance Company	2004 Egypte	75,00%	75,00%	IG	75,00%	75,00%	IG
Sogecap Risques Divers	2006 France	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA	2007 Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Sogelife Bulgaria	2007 Bulgarie	58,45%	58,45%	IG	58,45%	58,45%	IG
Societe Generale STRAKHOVANIE ZHIZNI	2007 Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
Societe Generale STRAKHOVANIE	2007 Russie	81,00%	81,00%	IG	81,00%	81,00%	IG
Sogecap Liban SAL	2000 Liban	24,99%	24,99%	MEE	24,99%	24,99%	MEE
BRD Asigurari de Viata SA	2008 Roumanie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Osiguranje D.D.	2009 Croatie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Osiguranje A.D.O.	2009 Serbie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
Societe Generale Insurance Corretora De Seguros LTDA	2009 Brésil	100,00%	100,00%	IG	100,00%	100,00%	IG
PENZIJE SERBIA	2010 Serbie	51,00%	51,00%	IG	51,00%	51,00%	IG
SOGESSUR	2010 France	100,00%	100,00%	IG	15,84%	15,84%	MEE

<sup>1</sup> IG : intégration globale, MEE : mise en équivalence

### **3.2. Règles retenues pour la détermination du périmètre de consolidation**

Le périmètre de consolidation du groupe SOGECAP est constitué par l'ensemble des entreprises définies par :

- Un contrôle exclusif,
- Un contrôle conjoint,
- Une influence notable.

D'une manière générale, ces règles ont conduit à inclure dans le périmètre toutes les entités dans lesquelles le Groupe SOGECAP a une participation supérieure ou égale à 20%.

Cependant, certaines entités remplissant les conditions d'exclusion n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation, dans la mesure où cette exclusion n'altérerait pas l'image fidèle des comptes.

#### Les exclusions de droit commun

Une entreprise contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque:

- Les titres de cette entreprise sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure,
- Des restrictions sévères et durables remettent en cause substantiellement le contrôle ou l'influence exercée sur cette entreprise,
- Les informations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés ne peuvent être obtenues sans frais excessifs ou dans des délais compatibles avec les délais d'établissement et de publication des comptes consolidés.

#### Les exclusions spécifiques

S'il s'agit d'une entreprise immobilière ou de placement collectif en valeurs mobilières, détenue pour la représentation des engagements d'assurance, l'image fidèle est présumée altérée par cette exclusion si :

- l'entreprise détient un nombre significatif de titres d'autres entreprises du Groupe ou des titres susceptibles de modifier la délimitation du périmètre de consolidation,
- l'entreprise concourt, par emprunt ou crédit bail, au financement du Groupe,
- s'agissant d'une entreprise immobilière, la totalité des résultats n'est pas constatée dans l'exercice, dans les résultats consolidés.

Dans ce cadre, les entités suivantes, remplissant les conditions d'exclusion, n'ont pas été retenues dans le périmètre de consolidation :

- Les sociétés civiles immobilières
- Les organismes de placement collectif en valeurs mobilières.

## 4. Notes sur les principaux postes des états financiers

### Note 1 - Ecart d'acquisition

#### Variation des écarts d'acquisition

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Mouvements (*)	31 décembre 2013
Valeurs brutes	20 254			77 922	98 176
Amortissements	(11 648)	(3 013)		8	(14 653)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>8 606</b>	<b>(3 013)</b>		<b>77 930</b>	<b>83 523</b>

(\*) Les autres mouvements correspondent aux reclassements de poste à poste et aux écarts de conversion.

#### Valeurs nettes par société

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2012	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Mouvements (*)	31 décembre 2013
La Marocaine Vie	6 208	(877)	-	-	5 331
SOGESSUR		(1 948)	-	77 930	75 982
KOMERCNI POJISTOVNA	2 398	(188)	-	-	2 210
<b>Total</b>	<b>8 606</b>	<b>(3 013)</b>	<b>-</b>	<b>77 930</b>	<b>83 523</b>

(\*) Les autres mouvements correspondent aux reclassements de poste à poste et aux écarts de conversion.

**Note 2 - Actifs incorporels**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2012	Entrée	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Mouvements (*)	31 décembre 2013
<b>Portefeuille de contrats</b>	<b>9 556</b>	-	-	-	<b>49 452</b>	<b>59 008</b>
<b>Autres immo. incorporelles</b>	<b>81 947</b>	-	<b>14 400</b>	<b>(2 305)</b>	<b>12 902</b>	<b>106 944</b>
<i>Logiciels</i>	56 981	-	13 979	(2 305)	10 953	79 608
<i>Fonds commercial</i>	24 129	-	-	-	-	24 129
<i>Frais d'établissement</i>	115	-	-	-	192	307
<i>Frais d'augmentation de capital</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Autres immo. incorporelles</i>	722	-	421	-	1 757	2 900
<b>Valeurs brutes</b>	<b>91 503</b>	-	<b>14 400</b>	<b>(2 305)</b>	<b>62 354</b>	<b>165 952</b>
<b>Amort. Portefeuille de contrats</b>	<b>(8 795)</b>	-	<b>(5 744)</b>	-	<b>575</b>	<b>(13 964)</b>
<b>Amort. Autres immo. incorporelles</b>	<b>(61 063)</b>	-	<b>(10 099)</b>	<b>2 102</b>	<b>(7 538)</b>	<b>(76 598)</b>
<i>Amort. Logiciels</i>	(36 306)	-	(9 898)	2 102	(5 637)	(49 739)
<i>Amort. Fonds commercial</i>	(24 129)	-	-	-	-	(24 129)
<i>Amort. Frais d'établissement</i>	(115)	-	(26)	-	(158)	(299)
<i>Amort. Frais d'augmentation de capital</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Amort. Autres immo. incorporelles</i>	(513)	-	(175)	-	(1 743)	(2 431)
<b>Amortissements et provisions</b>	<b>(69 858)</b>	-	<b>(15 843)</b>	<b>2 102</b>	<b>(6 963)</b>	<b>(90 562)</b>
<b>Valeurs nettes</b>	<b>21 645</b>	-	<b>(1 443)</b>	<b>(203)</b>	<b>55 391</b>	<b>75 390</b>

(\*) Les autres mouvements correspondent aux variations de périmètre, aux reclassements de poste à poste et aux écarts de conversion.

Le portefeuille de contrat correspond :

- A la juste valeur de l'apport du portefeuille de « LA MAROCAINE VIE » dans le cadre de son acquisition en 2001. Cet actif a été amorti linéairement sur 12 ans ;
- A la juste valeur de l'apport du portefeuille de « KOMERCNI POJISTOVNA » dans le cadre de son acquisition en 2005. Cet actif est amorti linéairement sur 8 ans ;
- A la juste valeur de l'apport du portefeuille de « SOGESSUR » dans le cadre de son acquisition en 2013. Cet actif est amorti linéairement sur 5 ans.

### Note 3 - Placements des entreprises d'assurance

#### Décomposition des placements

<i>En milliers d'€</i>	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus-values latentes	Valeur comptable nette	Valeur de réalisation	Plus-values latentes
Placements immobiliers	1 210 895	1 211 489	594	864 543	973 830	109 287
Actions et autres titres à revenus variables autres que les parts d'OPCVM	281 438	195 503	(85 935)	234 876	240 664	5 788
Parts d'OPCVM d'actions	11 030 670	10 441 695	(588 975)	6 302	6 399	97
Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenus fixes	55 532	56 360	828	12 869 873	11 772 619	(1 097 254)
Obligations et autres titres à revenus fixes	69 801 429	73 750 466	3 949 037	59 261 176	63 708 903	4 447 727
<i>Obligations et autres tiers</i>	69 727 678	73 111 763	3 384 085	59 140 864	62 860 420	3 719 556
<i>IFT stratégie d'investissement ou désinvestissement</i>	73 751	638 703	564 952	120 312	848 483	728 171
Prêts hypothécaires	703	699	(4)	699	699	-
Autres prêts et effets assimilés	169 476	207 740	38 264	143 902	143 902	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	245 524	245 538	14	2 305 555	2 307 721	2 166
Dépôts et cautionnements en espèce	1 442 091	1 442 748	657	248 342	248 342	-
Autres placements	2	2	-	(1 205)	(1 204)	1
<b>Total</b>	<b>84 237 760</b>	<b>87 552 240</b>	<b>3 314 480</b>	<b>75 934 063</b>	<b>79 401 875</b>	<b>3 467 812</b>
<i>Dont:</i>						
Placements cotés	81 725 596	85 051 956	3 326 360	72 946 871	76 404 953	3 458 082
Placements non cotés	2 512 164	2 500 284	(11 880)	2 987 192	2 996 922	9 730

La réalisation des plus et moins values latentes donnerait naissance à des droits en faveur des bénéficiaires des contrats et des actionnaires minoritaires ainsi qu'à des impositions.

Placements dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation

Dont placements significatifs dans les entreprises liées et dans les entreprises avec lesquelles existe un lien de participation réalisés dans le groupe SOGECAP et constitués essentiellement de :

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Actions et autres titres à revenus variables	27 292	169
Obligations et bons du trésor	5 020 631	3 943 054
Prêts	-	-
Dépôts	1 442 091	1 406 760
Autres - Créances négociables	-	-
<b>Total</b>	<b>6 490 014</b>	<b>5 349 983</b>

**Note 4 - Placements représentant les engagements en unités de compte**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Placements immobiliers	664 240	608 305
Titres à revenus variables et assimilés	160 217	640 304
Obligations et autres titres à revenus fixes	4 533 385	4 194 145
Parts d'OPCVM	11 098 702	26 085
Parts d'OPCVM obligataires	59 416	10 041 834
Autres	157 534	39 996
Prêts	-	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	157 534	39 996
<b>Valeurs nettes</b>	<b>16 673 494</b>	<b>15 550 669</b>

**Note 5 - Titres mis en équivalence**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Contributions aux capitaux propres	Contributions aux résultats	Contributions aux capitaux propres	Contributions aux résultats
Sogecap Liban	3 690	1 465	3 544	1 184
SOGESSUR	-	-	13 231	2 013
<b>Total</b>	<b>3 690</b>	<b>1 465</b>	<b>16 775</b>	<b>3 197</b>

**Note 6 - Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Provisions techniques Vie</b>	<b>114 007</b>	<b>71 543</b>
<i>Provisions d'assurance vie</i>	69 628	37 410
<i>Provisions pour sinistres</i>	43 360	33 665
<i>Autres provisions techniques</i>	1 019	468
<i>-Dont participation pour bénéfice</i>	850	444
<b>Provisions des contrats en UC</b>	71	-
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques Vie</b>	<b>114 078</b>	<b>71 543</b>
<b>Provisions techniques Non Vie</b>	<b>175 702</b>	<b>45 453</b>
<i>Provisions pour primes non acquises</i>	39 913	7 338
<i>Provisions pour sinistres</i>	134 293	37 865
<i>Autres provisions techniques</i>	1 496	250
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques Non Vie</b>	<b>175 702</b>	<b>45 453</b>
<b>Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>	<b>289 780</b>	<b>116 996</b>

## Note 7 - Créances et dettes nées d'opération d'assurance ou de réassurance

### *Valeurs nettes des créances et dettes nées d'opération d'assurance ou de réassurance*

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Primes acquises non émises	22 380		22 380	13 258
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	168 300	(3 097)	165 203	79 609
Créances nées des opérations de réassurance	(355)	(90)	(445)	2 822
<b>Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>190 325</b>	<b>(3 187)</b>	<b>187 138</b>	<b>95 689</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	92 882		92 882	97 512
Dettes nées d'opérations de réassurance	63 628		63 628	15 247
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	23 781		23 781	2 599
<b>Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance</b>	<b>180 291</b>	<b>-</b>	<b>180 291</b>	<b>115 358</b>

### *Ventilation par échéance*

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Primes acquises non émises	22 380	-	-	22 380
Autres créances nées des opérations d'assurance directe	165 193	10	-	165 203
Créances nées des opérations de réassurance	(445)	-	-	(445)
<b>Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2013</b>	<b>187 128</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>187 138</b>
<b>Total Créances nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2012</b>	<b>95 689</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>95 689</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	92 510	-	372	92 882
Dettes nées d'opérations de réassurance	63 628	-	-	63 628
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	23 781	-	-	23 781
<b>Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2013</b>	<b>179 919</b>	<b>-</b>	<b>372</b>	<b>180 291</b>
<b>Total Dettes nées des opérations d'assurance ou de réassurance au 31 décembre 2012</b>	<b>114 761</b>	<b>76</b>	<b>521</b>	<b>115 358</b>

## Note 8 - Créances et dettes sur les entreprises du secteur bancaire

### Valeurs nettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	356 855		356 855	-
Avoirs en banque des autres entreprises	3 019		3 019	-
Opérations interbancaires	-		-	251 021
<b>Total Créances sur les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>359 874</b>		<b>359 874</b>	<b>251 021</b>
Dettes de financement	9 131 581		9 131 581	-
Concours bancaires courants	13 212		13 212	5 463 711
Autres dettes	-		-	-
<b>Total Dettes sur les entreprises du secteur bancaire</b>	<b>9 144 793</b>		<b>9 144 793</b>	<b>5 463 711</b>

### Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Avoirs en banque des entreprises d'assurance	268 715	35 105	53 035	356 855
Avoirs en banque des autres entreprises	3 019	-	-	3 019
Opérations interbancaires	-	-	-	-
<b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2013</b>	<b>271 734</b>	<b>35 105</b>	<b>53 035</b>	<b>359 874</b>
<b>Créances sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2012</b>	<b>151 706</b>	<b>43 116</b>	<b>56 199</b>	<b>251 021</b>
Dettes de financement	9 131 581	-	-	9 131 581
Concours bancaires courants	13 212	-	-	13 212
Autres	-	-	-	-
<b>Dettes sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2013</b>	<b>9 144 793</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>9 144 793</b>
<b>Dettes sur les entreprises du secteur bancaire au 31 décembre 2012</b>	<b>5 463 711</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>5 463 711</b>

## Note 9 - Créances & autres dettes

### Autres créances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	<i>Brut</i>	<i>Provision</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
Personnel et comptes rattachés	(2 125)		(2 125)	37
Etat, organismes sociaux	(7 491)		(7 491)	13 070
Autres créances	212 121	-	212 121	62 714
<b>Total Autres créances</b>	<b>202 505</b>	<b>-</b>	<b>202 505</b>	<b>75 821</b>

### Autres dettes

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	437 597	3 297
Personnel et comptes rattachés	20 923	13 841
Etat & Organismes sociaux	238 876	74 265
Autres dettes	336 527	894 064
<b>Total Autres dettes</b>	<b>1 033 923</b>	<b>985 467</b>

### Ventilation par échéance

<i>En milliers d'euros</i>	Moins d'1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Personnel et comptes rattachés	(2 130)	5	-	(2 125)
Etat, organismes sociaux	(7 491)	-	-	(7 491)
Autres créances	212 097	-	24	212 121
<b>Total autres créances au 31 décembre 2013</b>	<b>202 476</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>202 505</b>
<b>Total autres créances au 31 décembre 2012</b>	<b>75 821</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>75 821</b>
Autres emprunts, dépôts et cautionnement reçus	437 597	-	-	437 597
Personnel et comptes rattachés	20 923	-	-	20 923
Etat & Organismes sociaux	238 876	-	-	238 876
Autres dettes	336 527	-	-	336 527
<b>Total autres dettes au 31 décembre 2013</b>	<b>1 033 923</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 033 923</b>
<b>Total autres dettes au 31 décembre 2012</b>	<b>984 176</b>	<b>1 291</b>	<b>0</b>	<b>985 467</b>

**Note 10 - Autres actifs**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	<i>Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>Net</i>	<i>Net</i>
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>8 460</b>	<b>(5 980)</b>	<b>2 480</b>	<b>3 346</b>
<i>Matériel de transport</i>	451	(329)	122	-
<i>Mobiliers</i>	5 130	(3 522)	1 608	2 375
<i>Matériel</i>	2 879	(2 129)	750	971
<b>Autres</b>	<b>3 785</b>	<b>(2 988)</b>	<b>797</b>	<b>76 677</b>
<b>Total</b>	<b>12 245</b>	<b>(8 968)</b>	<b>3 277</b>	<b>80 023</b>

**Note 11 - Compte de régularisation actif et passif**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Frais d'acquisition reporté - Vie	80 584	28 626
Frais d'acquisition reporté - Non Vie	142 923	33 534
Intérêts et loyers acquis et non échus	1 077 528	1 006 482
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2	5
Impôts différés - actif	22 648	3 063
Autres comptes de régularisation - actif	5 973	34 780
<b>Total Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>1 329 658</b>	<b>1 106 490</b>
Produits à répartir sur plusieurs exercices	-	16
Autres comptes de régularisation - passif	9 863	62 637
<b>Total Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>9 863</b>	<b>62 653</b>

**Note 12 - Analyse de la variation des capitaux propres (Part du groupe)**

<i>En milliers d'euros</i>	Capital social	Prime liée au capital social	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Autres(*)	Total des capitaux propres Part du groupe
<b>Situation au 31/12/2011</b>	<b>1 168 305</b>	-	<b>694 800</b>	<b>245 892</b>	<b>(2 759)</b>	<b>2 106 238</b>
Affectation du résultat	-	-	245 892	(245 892)	-	-
Changement de méthode	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	(29 508)	-	-	(29 508)
Variations des réserves	-	-	(2 325)	-	-	(2 325)
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	140 047	-	140 047
Autres variations	-	-	(228)	-	744	516
<b>Total des mouvements de la période</b>	-	-	<b>213 831</b>	<b>(105 845)</b>	<b>744</b>	<b>108 730</b>
<b>Situation au 31/12/2012</b>	<b>1 168 305</b>	-	<b>908 631</b>	<b>140 047</b>	<b>(2 015)</b>	<b>2 214 968</b>
Affectation du résultat	-	-	140 047	(140 047)	-	-
Changement de méthode	-	-	(765)	-	-	(765)
Augmentation de capital	-	-	9 929	-	(128)	9 801
Distribution de dividendes	-	-	(29 513)	-	-	(29 513)
Variations des réserves	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	68 130	-	-	-
Résultat de l'exercice	-	-	-	359 047	-	359 047
Autres variations	-	-	(92 834)	-	(7 630)	(100 464)
<b>Total des mouvements de la période</b>	-	-	<b>94 994</b>	<b>219 000</b>	<b>(7 758)</b>	<b>306 236</b>
<b>Situation au 31/12/2013</b>	<b>1 168 305</b>	-	<b>1 003 625</b>	<b>359 047</b>	<b>(9 773)</b>	<b>2 521 204</b>

(\*) Les autres mouvements comprennent également les écarts de conversion

### Note 13 - Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés souscrits par le groupe auprès de la Société Générale se décomposent ainsi :

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en Euros)	Durée	Taux
<b>SOGECAP</b>	Société Générale	31/01/1997	83 847	Indéterminée	TAG + 1,15%
	Société Générale	30/12/1997	38 112	Indéterminée	TAG + 1,15%
	Société Générale	30/12/1999	35 000	Indéterminée	TAG + 1,15%
	Société Générale	17/12/2001	55 000	15 ans	TAG + 0,65%
	Société Générale	26/09/2002	60 000	15 ans	TAG+0,75%
	Société Générale	30/12/2002	100 000	15 ans	EURIBOR+0,65%
	Société Générale	29/12/2003	60 000	15 ans	EURIBOR+0,75%
	Société Générale	29/12/2003	80 000	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
	Société Générale	18/06/2004	110 000	Indéterminée	EURIBOR+1,35%
	Société Générale	04/10/2005	90 000	15 ans	EURIBOR+0,60%
	Société Générale	29/06/2006	100 000	Indéterminée	EURIBOR+0,70%
	Société Générale	28/12/2006	50 000	15 ans	EURIBOR+0,50%
	Société Générale	11/06/2007	40 000	15 ans	EURIBOR+0,50%
	Société Générale	11/06/2007	30 000	Indéterminée	EURIBOR+0,60%
	Société Générale	28/12/2007	60 000	15 ans	EURIBOR+1,20%
	Société Générale	28/12/2007	60 000	Indéterminée	EURIBOR+2,00%
	Société Générale	30/06/2009	30 000	Indéterminée	EURIBOR+5,50%
	Société Générale	30/06/2009	30 000	15 ans	EURIBOR+2,50%
	Société Générale	29/10/2012	161 000	15 ans	Taux fixe 6,03%
	Société Générale	29/10/2012	139 000	Indéterminé	Taux fixe 7,77%
			<b>1 411 959</b>		
<b>Oradéa Vie</b>	Société Générale	29/06/2006	1 500	Indéterminé	Taux Fixe 4,21%
	Société Générale	29/06/2006	1 500	15 ans	Taux Fixe 3,92%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 4,1%
	Société Générale	21/12/2007	1 000	15 ans	Taux Fixe 3,93%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	15 ans	Taux Fixe 5,75%
	Société Générale	24/12/2008	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 8,35%
	Société Générale	22/12/2009	900	Indéterminé	Euribor + 4.85%
	Société Générale	22/12/2009	900	15 ans	Euribor + 1.50%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	Indéterminé	Taux Fixe 9,16%
	Société Générale	21/06/2010	2 000	15 ans	Taux Fixe 5,85%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	Indéterminé	Taux Fixe 12,33%
	Société Générale	28/10/2011	2 000	15 ans	Taux Fixe 8,98%
	Société Générale	28/09/2012	1 000	15 ans	Taux Fixe 6,79%
	Société Générale	31/12/2012	1 000	Indéterminé	Taux Fixe 8,257%
			<b>18 800</b>		

Emprunteur	Prêteur	Date	Montant de l'emprunt (en Euros)	Durée	Taux
<b>Sogelife</b>	Société Générale Bank & Trust	19/05/2004	6 750	Indéterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société Générale Bank & Trust	19/05/2004	2 250	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société Générale Bank & Trust	31/07/2006	2 250	Indéterminé	Euribor 12 M + 0,70%
	Société Générale Bank & Trust	31/07/2006	750	15 ans	Euribor 12 M + 0,60%
	Société Générale Bank & Trust	29/05/2008	6 000	Indéterminé	Euribor 12 M + 2,80%
	Société Générale Bank & Trust	29/05/2008	2 000	15 ans	Euribor 12 M + 1,80%
	Société Générale Bank & Trust	10/08/2009	11 250	Indéterminé	Euribor 12 M + 5,50%
	Société Générale Bank & Trust	10/08/2009	3 750	15 ans	Euribor 12 M + 2,15%
	Société Générale Bank & Trust	31/12/2009	3 750	Indéterminé	Euribor 12 M + 3,50%
	Société Générale Bank & Trust	31/12/2009	1 250	15 ans	Euribor 12 M + 1,50%
	Société Générale	30/03/2010	11 850	Indéterminé	Euribor 6 M + 2,90%
	Société Générale	30/03/2010	3 950	15 ans	Euribor 6 M + 1,45%
	Société Générale	30/09/2010	11 250	Indéterminé	Euribor 6 M + 4,063%
	Société Générale	30/09/2010	3 750	15 ans	Euribor 6 M + 1,906%
			<b>70 800</b>		
<b>Sogécap Risque Divers</b>	Société Générale	25/09/2009	3 000	5 ans	Fixe 4,85%
				<b>3 000</b>	
<b>SOGESSUR</b>	Société Générale	30/06/2010	11 000	10 ans	Euribor 6M + 2,0453
	Société Générale	22/12/2010	1 750	10 ans	Euribor 6M + 2,2453
	Société Générale	24/06/2003	2 331	Indéterminé	Euribor 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 255	Indéterminé	Euribor 6M + 1,25
	AVIVA	24/06/2003	1 530	Indéterminé	Euribor 6M + 1,25
	Société Générale	28/05/2004	2 795	Indéterminé	Euribor 6M + 1,25
	Société Générale	30/06/2010	3 000	Indéterminé	Euribor 6M + 4,063
	Société Générale	22/12/2010	1 750	Indéterminé	Euribor 6M + 4,063
			<b>25 411</b>		
<b>Total des emprunts subordonnés</b>			<b>1 529 970</b>		

Le montant des intérêts enregistrés au titre de l'exercice 2013 s'élève à 43 616 milliers d'euros contre 34 529 milliers d'euros en 2012.

## Note 14 - Provisions techniques d'assurances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	<i>Activité Non-Vie</i>	<i>Activité Vie</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
<b>Provisions techniques brutes de réassurance</b>				
Provisions pour primes non acquises - non vie	341 553		341 553	95 538
Provisions pour sinistres - non vie	567 440		567 440	160 863
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - non vie	1 848		1 848	2 145
Provisions d'assurance vie :		68 007 957	68 007 957	64 501 841
<i>Dont provision "Garantie plancher"</i>		5 757	5 757	7 226
<i>Dont provision globale de gestion</i>		23 047	23 047	29 647
Provisions pour sinistres - vie		1 020 044	1 020 044	959 492
Provisions pour participations aux bénéfices exigibles - vie		1 344 103	1 344 103	668 406
Provisions pour participations aux bénéfices différés - vie		628 430	628 430	750 615
Provisions techniques des contrats en unités de compte:		16 711 602	16 711 602	15 534 252
<i>Provisions mathématiques</i>		16 699 378	16 699 378	15 517 363
<i>Provisions pour participations aux bénéfices</i>		12 224	12 224	16 889
Autres Provisions techniques	16 623	128 781	145 404	7 012
<b>Total des Provisions techniques</b>	<b>927 464</b>	<b>87 840 917</b>	<b>88 768 381</b>	<b>82 680 164</b>

Les provisions mathématiques des contrats en euros calculées en utilisant des taux d'actualisation au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels des actifs affectés à leur représentation s'élèvent à 46,7 milliards d'euros au 31 décembre 2013 contre 46,4 milliards d'euros au 31 décembre 2012.

## Note 15 - Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Provisions pour risque de placement	-	-
Provisions mathématiques sur droits de retraites acquis	7 934	1 899
Provisions pour médailles du travail, indemnités de départ à la retraite	45	2 604
Provisions pour pertes de change	-	-
Provisions pour pertes et charges exceptionnelles	7 643	19 178
Impôts différés passif	119 723	109 731
Autres provisions pour risques et charges	9 323	4 358
<b>Total</b>	<b>144 668</b>	<b>137 770</b>

## Note 16 - Preuve d'impôt

<i>En milliers d'euros</i>	<b>31 décembre 2013</b>	<b>31 décembre 2012</b>
Résultat net	359 047	157 423
<i>Impôt exigible</i>	239 741	(10 799)
<i>Impôt différé</i>	(31 985)	85 256
Résultat net avant impôt	566 802	231 880
Taux d'imposition consolidation	34,43%	34,43%
<b>Charge d'impôt théorique</b>	<b>195 150</b>	<b>79 836</b>
<b>Incidence des différentiels de taux et de bases</b>	<b>30 295</b>	<b>(9 336)</b>
Effet des changements de taux d'impôt	2 841	(9 032)
Résultats taxés à taux réduit	89	56
Différentiels de taux d'imposition dans les filiales étrangères	-	-
Impact des éléments non taxables avant impôt	27 365	(360)
<b>Incidence des déficits fiscaux</b>	<b>1 739</b>	<b>(165)</b>
Déficits imputés dans l'exercice	1 714	101
Déficits créés dans l'exercice	25	(266)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôts	-	-
<b>Incidence des différences permanentes</b>	<b>(59 241)</b>	<b>(15 506)</b>
<b>Incidence des autres différences</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Incidence des corrections et autres éléments</b>	<b>39 813</b>	<b>19 628</b>
Corrections et ajustements de l'impôt sur exercices antérieurs	41 483	19 628
Autres éléments	(1 670)	-
<b>Charge d'impôt réelle</b>	<b>207 756</b>	<b>74 457</b>
<b>Taux d'impôt effectif</b>	<b>36,65%</b>	<b>32,11%</b>

## Note 17 - Analyse sectorielle des primes

Le Groupe SOGECAP exerce son activité dans trois secteurs géographiques différents qui sont les suivants :

- France
- Union Européenne hors la France
- Hors Union Européenne

### Ventilation des primes par zone géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013			31 décembre 2012		
	Non Vie	Vie	Total	Non Vie	Vie	Total
<b>* France</b>	<b>568 748</b>	<b>7 656 025</b>	<b>8 224 773</b>	<b>119 349</b>	<b>7 060 442</b>	<b>7 179 791</b>
<b>* UE (hors France)</b>	<b>12 410</b>	<b>2 077 465</b>	<b>2 089 875</b>	<b>11 230</b>	<b>1 629 458</b>	<b>1 640 688</b>
<i>Croatia</i>	-	5 455	5 455	-	5 581	5 581
<i>Roumania</i>	-	15 871	15 871	-	8 840	8 840
<i>Czech Republic</i>	11 823	309 531	321 354	11 230	233 143	244 373
<i>Luxembourg</i>	-	1 740 967	1 740 967	-	1 377 197	1 377 197
<i>Bulgaria</i>	587	3 522	4 109	-	3 806	3 806
<i>Serbia</i>	-	2 119	2 119	-	891	891
<b>* Hors UE</b>	<b>49 636</b>	<b>186 711</b>	<b>236 348</b>	<b>45 181</b>	<b>196 722</b>	<b>241 903</b>
<i>Brazil</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Russia</i>	44 043	78 387	122 430	40 048	80 623	120 671
<i>Morocco</i>	5 594	84 863	90 457	5 133	92 037	97 170
<i>Egypt</i>	-	23 461	23 461	-	24 062	24 062
<b>Total</b>	<b>630 795</b>	<b>9 920 201</b>	<b>10 550 996</b>	<b>175 760</b>	<b>8 886 622</b>	<b>9 062 382</b>

**Note 18 - Produits financiers nets de charges**

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Vie	Non Vie	Autres	Total	Total
Revenus des placements	2 968 777	23 458	142 136	3 134 371	2 851 950
Autres produits des placements	164 004	972	85 679	250 655	194 642
Produits provenant de la réalisation des placements	653 802	1 258	3 899	658 959	500 762
Ajustements ACAV (plus-values)	1 846 122	-	-	1 846 122	1 652 683
<b>Produits financiers</b>	<b>5 632 705</b>	<b>25 688</b>	<b>231 714</b>	<b>5 890 107</b>	<b>5 200 037</b>
Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	(22 950)	(171)	(10 955)	(34 076)	(173 575)
Autres charges des placements	(257 263)	(2 771)	(10 799)	(270 833)	(534 438)
Pertes provenant de la réalisation des placements	(414 956)	(1 128)	(927)	(417 011)	(105 278)
Ajustement ACAV (moins-values)	(564 863)	-	-	(564 863)	(83 040)
<b>Charges financières</b>	<b>(1 260 032)</b>	<b>(4 070)</b>	<b>(22 681)</b>	<b>(1 286 783)</b>	<b>(896 331)</b>
<b>Produits financiers nets de charges</b>	<b>4 372 673</b>	<b>21 618</b>	<b>209 033</b>	<b>4 603 324</b>	<b>4 303 706</b>

## Note 19 - Charges de prestations d'assurances

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total
Charges des sinistres :	(7 717 679)	(193 423)	(7 911 102)	(8 705 119)
<i>Prestations et frais payés</i>	(7 680 899)	(164 755)	(7 845 654)	(34 623)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(36 780)	(28 668)	(65 448)	(8 670 496)
Charges des provisions d'assurance	(3 128 412)	(81 041)	(3 209 453)	(1 809 548)
Participation des assurés aux résultats	(2 514 490)	(8 369)	(2 522 859)	(1 962 487)
<b>Total des charges de prestations d'assurances</b>	<b>(13 360 581)</b>	<b>(282 833)</b>	<b>(13 643 414)</b>	<b>(12 477 154)</b>

## Note 20 - Charges ou produits nets des cessions en réassurance

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013		31 décembre 2012	
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Total	Total
Primes cédées	94 981	(109 001)	(14 020)	(97 149)
Cessions de charges de sinistres	(136)	44 691	44 555	45 626
Cessions de provisions techniques	(150 279)	3 009	(147 270)	(4 310)
Cessions de participation aux résultats	7 548	(1 792)	5 756	381
Commissions reçues des réassureurs	32 228	22 934	55 162	42 595
<b>Résultat technique de réassurance</b>	<b>(15 658)</b>	<b>(40 159)</b>	<b>(55 817)</b>	<b>(12 857)</b>

## Note 21 - Charges de gestion

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013			31 décembre 2012	
	Activité Vie	Activité Non-Vie	Activité Autres	Total	Total
Frais d'acquisition des contrats	(330 481)	(262 424)	-	(592 905)	(362 676)
Frais d'administration	(92 821)	(15 260)	-	(108 081)	(379 829)
Autres charges techniques	(270 773)	(18 234)	-	(289 007)	(3 621)
<b>Total des charges de gestion</b>	<b>(694 075)</b>	<b>(295 918)</b>	<b>-</b>	<b>(989 993)</b>	<b>(746 126)</b>

## Note 22 - Résultat exceptionnel

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Produits cessions des éléments d'actifs	-	-
Autres produits exceptionnels	650	2 562
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>650</b>	<b>2 562</b>
Valeurs nettes des éléments d'actifs cédés	(3)	(4)
Autres charges exceptionnelles	1 018	(1 150)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>1 015</b>	<b>(1 154)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>1 665</b>	<b>1 408</b>

## Note 23 - Engagements reçus et donnés

### *Engagements reçus et donnés du secteur assurance et autres activités*

<i>En milliers d'euros</i>	31 décembre 2013	31 décembre 2012
<b>Engagements reçus</b>		
Engagements sur OPCVM	-	1 668 699
Engagements sur instruments financiers à terme	-	6 178 129
Engagements sur ventes à terme	-	9 308
Engagements sur cautions	7 268 012	-
Engagements sur valeurs reçues en nantissement de la part des réassureurs	56 713	-
<b>Total</b>	<b>7 324 725</b>	<b>7 856 136</b>
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements sur instruments financiers à terme	-	2 051 250
Engagements sur ventes à terme	-	55 237
Engagements sur cautions	-	-
Engagements sur valeurs données en nantissement	2 340 630	-
<b>Total</b>	<b>2 340 630</b>	<b>2 106 487</b>

A la connaissance du Groupe, il n'existe pas d'engagement donné autre que ceux figurant ci-dessus selon les normes comptables en vigueur.

## Note 24 - Autres informations

### *Effectif*

A fin 2013, SOGECAP comptait 2030 salariés, travaillant dans 10 pays.

L'effectif total était en évolution de 33,6 % par rapport à 2012, notamment par l'intégration des effectifs de SOGESSUR (non pris en compte en 2012 puisque la société était mise en équivalence).

Les effectifs des sociétés mises en équivalence ne sont pas inclus dans le tableau ci-dessous.

	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Expatriés	29	29
Autres	2 001	1 491
<b>Effectifs</b>	<b>2 030</b>	<b>1 520</b>
Charges du personnel - en k€	92 715	85 929
<b>Charges du personnel</b>	<b>92 715</b>	<b>85 929</b>

### *Honoraires des commissaires aux comptes*

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes du groupe enregistré dans les comptes de l'exercice clos s'élève à 1669 k€ au titre du contrôle légal des comptes et des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes.

En milliers d'euros	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Commissariat aux comptes	1 669	792
Frais de consulting	3 798	5 913
<b>Honoraires</b>	<b>5 467</b>	<b>6 705</b>

**Note 25 - Compte de résultat par activité**
Compte technique Assurance Non Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes acquises</b>	<b>630 795</b>	<b>(109 001)</b>	<b>521 794</b>	<b>148 277</b>
<i>Primes</i>	690 414	(102 186)	588 228	173 094
<i>Variation des primes non acquises</i>	(59 619)	(6 815)	(66 434)	(24 817)
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	<b>28 226</b>		<b>28 226</b>	<b>5 773</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>8 650</b>		<b>8 650</b>	<b>1 119</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(193 423)</b>	<b>18 890</b>	<b>(174 532)</b>	<b>(45 725)</b>
<i>Prestations et frais payés</i>	(164 755)	18 884	(145 871)	(16 028)
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	(28 668)	6	(28 661)	(29 697)
<b>Charges des autres provisions techniques</b>	<b>(81 041)</b>	<b>28 810</b>	<b>(52 231)</b>	<b>(2 439)</b>
<b>Participations aux résultats</b>	<b>(8 369)</b>	<b>(1 792)</b>	<b>(10 161)</b>	<b>(1 649)</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(277 684)</b>	<b>22 934</b>	<b>(254 750)</b>	<b>(72 934)</b>
<i>Frais d'acquisition</i>	(262 424)		(262 424)	(75 138)
<i>Frais d'administration</i>	(15 260)		(15 260)	(12 658)
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		22 934	22 934	14 862
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(18 234)</b>		<b>(18 234)</b>	<b>(1 117)</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>				-
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE</b>	<b>88 920</b>	<b>(40 159)</b>	<b>48 761</b>	<b>31 305</b>

Compte technique Assurance Vie

En milliers d'euros	31 décembre 2013			31 décembre 2012
	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
<b>Primes acquises</b>	<b>9 920 201</b>	<b>94 981</b>	<b>10 015 182</b>	<b>8 816 956</b>
<b>Ajustement ACAV (plus-values)</b>	<b>1 846 122</b>		<b>1 846 122</b>	<b>1 652 683</b>
<b>Part du compte technique dans les produits nets de placements</b>	<b>3 293 839</b>		<b>3 293 839</b>	<b>2 652 370</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>(69 813)</b>		<b>(69 813)</b>	<b>96 781</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>(7 717 679)</b>	<b>(10 120)</b>	<b>(7 727 799)</b>	<b>(8 647 974)</b>
<i>Prestations et frais payés</i>	<i>(7 680 899)</i>	<i>(5 354)</i>	<i>(7 686 254)</i>	<i>(8 654 249)</i>
<i>Frais de gestion des sinistres</i>	<i>(36 780)</i>	<i>(4 765)</i>	<i>(41 545)</i>	<i>6 275</i>
<b>Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques</b>	<b>(3 128 412)</b>	<b>(140 295)</b>	<b>(3 268 707)</b>	<b>(1 777 213)</b>
<i>Provisions d'assurance vie</i>	<i>(1 774 820)</i>	<i>(140 284)</i>	<i>(1 915 104)</i>	<i>(473 169)</i>
<i>Provisions en UC</i>	<i>(1 318 408)</i>		<i>(1 318 408)</i>	<i>(1 304 044)</i>
<i>Autres provisions techniques</i>	<i>(35 184)</i>	<i>(11)</i>	<i>(35 195)</i>	-
<b>Participations aux résultats</b>	<b>(2 514 490)</b>	<b>7 548</b>	<b>(2 506 942)</b>	<b>(1 960 457)</b>
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>(423 302)</b>	<b>32 228</b>	<b>(391 074)</b>	<b>(622 544)</b>
<i>Frais d'acquisition</i>	<i>(330 481)</i>		<i>(330 481)</i>	<i>(287 538)</i>
<i>Frais d'administration</i>	<i>(92 821)</i>		<i>(92 821)</i>	<i>(362 739)</i>
<i>Commissions reçues des réassureurs</i>		<i>32 228</i>	<i>32 228</i>	<i>27 733</i>
<b>Ajustement ACAV (moins-values)</b>	<b>(564 863)</b>		<b>(564 863)</b>	<b>(83 040)</b>
<b>Autres charges techniques</b>	<b>(270 773)</b>		<b>(270 773)</b>	<b>(3 046)</b>
<b>Variation de la provision pour égalisation</b>				-
<b>RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE</b>	<b>370 830</b>	<b>(15 658)</b>	<b>355 172</b>	<b>124 516</b>

## Note 26 - Tableau des filiales et participations

Montants en milliers d'euros

SOCIÉTÉS		Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devise locale)	Capitaux propres autres que le capital (Devise locale)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires III (Devise locale)	Résultat (Devise locale)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
Sogecap	50, avenue du Général de Gaulle 92093 Paris - La Défense	Société d'assurance	EUR		France	100%	1 168 305	1 187 536	-	9 198 478	452 221	50 472	-
Sogefife	Centre Etiele 11-13, Bld de la Foire L-1524 Luxembourg	Société d'assurance	EUR	1997	Luxembourg	60%	30 223	81 077	32 542	1 740 967	17 726	-	-
	La Marocaine Vie	Société d'assurance	MAD	2001	Maroc	74%	231 750	176 741	41 285	1 010 843	32 891	-	1 EUR = 11,2452 MAD
	37 bd Moulay Youssef 20 000 Casablanca - Maroc												
	Komercni Pojistovna	Société d'assurance	CZK	2005	Republique Tchèque	51%	1 175 398	1 389 022	16 043	8 351 059	418 373	-	1 EUR = 27,427 CZK
	Karolinska 1/650 18600 Praha 8 République Tchèque												
	Oradea-Vie	Société d'assurance	EUR	2001	France	100%	22 204	4 962	22 204	365 605	2 582	-	-
	50, avenue du Général de Gaulle 92093 Paris - La Défense												
	France												
	NSGB Life Insurance Company	Société d'assurance	EGP	2004	Egypte	75%	60 000	63 763	5 126	215 365	43 052	-	1 EUR = 9,5711 EGP
	26 Mohamed Mahmoud Baba Sharo (Elkroum) Street, 12411 Mohadessin, Giza, Egypt												
	Sogecap Risques Divers	Société d'assurance	EUR	2006	France	100%	18 800	2 225	18 800	22 990	888	-	-
	50, avenue du Général de Gaulle 92093 Paris - La Défense												
	France												
	BRD societate de administrare a fondurilor de pensii private SA	Administrateur de fonds de pension	RON	2007	Roumanie	51%	29 980	(15 695)	4 488	5 346	(1 800)	-	1 EUR = 4,471 RON
	Splauul Independentei, nr.15, Bl.100, Tronsoan I, Et.5, Sector 5, 050002, Bucuresti Roumanie												
	Sogefife Bulgara	Société d'assurance	BGN	2007	Bulgarie	58%	7 200	2 214	3 746	8 037	474	-	1 EUR = 1,9558 BGN
	73, Aleksandar Stambolyski Blvd. 1103, Sofia Bulgara												
	SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE ZHIZNI	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	240 000	2 054 118	4 072	4 548 348	1 739 806	-	1 EUR = 45,3246 RUB
	Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia												
	SOCIETE GENERALE STRAKHOVANIE CJSC	Société d'assurance	RUB	2007	Russie	81%	120 000	145 017	2 165	633 521	33 742	-	1 EUR = 45,3246 RUB
	Zemlyanoy val Street Building 9, 105064 Moscow, Russia												

Montants en milliers d'euros

Montants en milliers de devises

	Activité / Pôles	Devise	Intégration dans le périmètre	Pays	% d'intérêt	Capital (Devises locales)	Capitaux propres autres que le capital (Devises locales)	Valeur comptable des titres détenus (EUR)	Chiffre d'affaires hors taxes (Devises locales)	Résultat (Devises locales)	Dividendes encaissés par la société (EUR)	Taux de change
Sogecap Liban S.A.L.	Société d'assurance	LBP	2000	Liban	25%	3 450 000	32 712 480	597	15 911 125	11 762 943		1 EUR = 2070,2518 LBP
Rue 41 - Dekwaneh - Sector I BP 55056 Beyrouth - Liban												
BRD Asgaran de Vela SA	Société d'assurance	RON	2008	Roumanie	51%	36 117	7 920	4 840	70 141	10 121		1 EUR = 4,471 RON
Splaiul Independentei, nr.15, Bl.104, Tronson I, Et.5, Sector 5, 050002, Bucaresti Roumanie												
Société Générale Osigaranje D D	Société d'assurance	HRK	2009	Croatie	51%	40 900	7 021	2 895	41 342	5 207		1 EUR = 7,6265 HRK
Vukovarska 28-4a XI10000 Zagreb Croatie												
Société Générale Osigaranje A.D.O.	Société d'assurance	RSD	2009	Serbie	51%	305 408	16 513	2 337	231 396	16 222		1 EUR = 114,1666 RSD
Bulevar Mihajla Pupina 115 dj 11 070 Beograd, Sibija												
Société Générale Insurance Corretora De Seguros LTDA	Cabinet de courtage	BRL	2009	Bresil	100%	1 001	142	369	590	(164)		1 EUR = 3,2576 BRL
Avenida Paulista, N°402 7 andar - Bela Vista São Paulo SP CEP-01310-000												
Perazje Srbija	Administrateur de fonds de pension	RSD	2010	Serbie	51%	197 410	(80 630)	1 162	8 471	(2 604)		1 EUR = 114,1666 RSD
Bulevar Mihajla Pupina 115 dj 11 070 Beograd, Sibija												
Sogecap	Société d'assurance	EUR	2010	France	100%	30 300	54 755	204 514	407 032	11 222		
2, rue Jacques-Daguerre - 92565 Rueil Malmaison - France												